

## Conseil Municipal du 04 juillet 2023

### Extrait du registre des délibérations

D 2-2/2023

Vie associative

–

Subvention  
Amicale des  
Donneurs de sang

#### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

#### Conseillers en exercice

##### Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF.

##### Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK  
Mme MARCHAND ayant donné procuration à Mme MASSE  
M. LEBLANC ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI  
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme FARINEAUX  
M. CRUCHET ayant donné procuration à M EURIN  
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à Mme DUVAUX  
M. RICHER ayant donné procuration à M. GARCIA

##### Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

#### Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

L'association « Amicale des Donneurs de Sang des 3 Villes Marquette - Saint-André-Wambrechies » intervient régulièrement pour des campagnes de collecte sur la Commune de Saint-André.

Cette amicale a pour but de promouvoir le don de sang et mobiliser la population dans cette action solidaire.

Afin de mieux promouvoir son rôle, son action et l'importance du Don du Sang, l'association souhaite acheter du matériel informatique pour lui permettre de diffuser des supports photos et vidéos promotionnels. Ce matériel est composé d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

Pour soutenir cet achat qui permettra à l'association large, la Commune de Saint-André propose d'attribuer une subvention de 600€.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**VOTE :** l'attribution d'une subvention de 600€ (six cents euros) à l'Amicale des Donneurs de Sang des 3 Villes Marquette-Saint-André-Wambrechies,

**AUTORISE :** Madame le Maire à inscrire cette dépense au budget de la Commune,

**DIT :** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Maire,**



**Elisabeth MASSE**

**Le Secrétaire de séance,**



**Joséphine FARINEAUX**